



OFFRE DE BOURSES POUR LES ÉTUDIANT-E-S AUX CYCLES SUPÉRIEURS DIFFUSION DES CONNAISSANCES

LA CHAIRE EN QUELQUES MOTS

La programmation de la Chaire de recherche en réinsertion sociale des personnes contrevenantes s'articule autour de multiples préoccupations, dont l'intérêt de prendre en compte les situations des personnes plus vulnérables dans le système de justice et de faire évoluer les connaissances et les pratiques en matière de réinsertion sociale. L'un des objectifs poursuivis par la Chaire est donc de développer, mettre à jour et diffuser les connaissances en matière de réinsertion sociale, en favorisant les approches novatrices, interdisciplinaires et en s'intéressant à l'ensemble de la chaîne pénale, des politiques pénales aux expériences des contrevenants, en passant par les pratiques correctionnelles, communautaires et la détermination de la peine.

La Chaire a à cœur de soutenir les étudiant-e-s dans la réalisation et la diffusion de leurs projets de recherche. Afin de soutenir les étudiant-e-s, la Chaire versera des bourses d'un **montant maximal de 1 500\$** pour des activités directement liées à la diffusion des connaissances du projet d'études des étudiant-e-s, telles que :

- Participation à un **congrès scientifique**
- **Présentation** par affiche
- **Conférence** dans des milieux pratiques
- Activités de **vulgarisation** des connaissances

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être étudiant-e à la maîtrise, au doctorat ou au postdoctorat à **temps plein**;
- Le projet d'étude de l'étudiant-e est en **lien avec la programmation de la Chaire**;
- La bourse est utilisée pour une **activité en lien avec le projet d'étude** de l'étudiant-e;
- L'activité **ne peut faire l'objet d'un soutien financier** spécifique octroyé par un autre organisme, à l'exception des grands organismes subventionnaires (ex. CRSH, FRQSC);
- L'activité a eu lieu ou aura lieu **entre le 1 septembre 2023 et le 30 juin 2024**.

PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Pour déposer sa demande, l'étudiante-e doit remplir le formulaire et joindre les documents suivants :

- Une **preuve d'inscription à temps plein**;
- Un **curriculum vitae** (incluant une section Bourses, distinctions et publications).

La somme **maximale accordée est de 1 500\$**. Ce montant sera versé à l'étudiant-e après la présentation des pièces justificatives. Les modalités de versement de la bourse seront discutées avec l'étudiant-e selon sa situation et la nature de l'activité.

PROCESSUS D'ATTRIBUTION

Si la bourse est attribuée à l'étudiant-e, il ou elle devra fournir les pièces suivantes :

- Une **preuve d'inscription** à la conférence ou de participation à l'activité visée
- D'autres pièces justificatives pourront être demandées aux étudiant-e-s selon la nature des activités réalisées.
- En acceptant la bourse, l'étudiant-e s'engage à **présenter son projet d'études dans un événement organisé par la Chaire**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

50 points – La pertinence du projet d'étude au regard des enjeux entourant la réinsertion sociale

30 points – Le lien entre le projet et la programmation de la Chaire

20 points – La qualité de la demande

LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉES JUSQU'AU **01 DÉCEMBRE 2023**.

POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE PAR COURRIEL OU POUR TOUTE QUESTION, VEUILLEZ COMMUNIQUER
AVEC LA CHAIRE : CHAIRE.REINSERTION@TSC.ULAAVAL.CA



CHAIRE DE RECHERCHE EN RÉINSERTION SOCIALE DES PERSONNES CONTREVENANTES

PROGRAMMATION DE LA CHAIRE

AXE 1 - LES POLITIQUES PÉNALES

Cet axe s'intéresse aux politiques pénales et aux programmes de réinsertion sociale. D'une part, il cherche à comprendre comment les politiques ou les programmes sont pensés et conceptualisés (contextes, objectifs). D'autre part, il vise à recenser avec une perspective évaluative et comparative les politiques pénales et les programmes offerts pour la réinsertion sociale au Québec, au Canada, et en dehors. Cet axe vise également à réfléchir aux fondements de la réinsertion sociale dans les politiques pénales, les lois et les jugements.

AXE 2 - LES PRATIQUES PÉNALES

Cet axe s'intéresse aux pratiques de l'ensemble de la chaîne pénale, de la détermination de la peine à son exécution. Il englobe tant les professionnels (policiers, avocats, procureurs, juges, agents de probation, agents correctionnels, agents communautaires, délégués jeunesse) que les organisations dans lesquelles ils évoluent (tribunaux, police, établissements de détention, agences de surveillance, maison de transition, centres jeunesse). Il s'intéresse également aux outils utilisés pour gérer ou favoriser la réinsertion sociale (ex : outils de surveillance, d'évaluation, d'intervention, etc.) et à la manière dont ces outils sont conçus et mis en oeuvre.

AXE 3 - LES EXPÉRIENCES PÉNALES

Cet axe s'intéresse aux expériences pénales des personnes contrevenantes et à leurs trajectoires de réinsertion sociale. Une attention particulière sera accordée aux populations plus vulnérables dans le système pénal (ex : populations autochtones, personnes atteintes de troubles de santé mentale, etc.).